

Les crédits

Enfin, j'aimerais connaître l'opinion du député. Que pense-t-il des effets néfastes du régime instauré par le ministre des Développement des ressources humaines concernant sa région de l'Atlantique qui sera aussi affectée que le Québec et d'autres régions du Canada?

M. Regan: Monsieur le Président, je les trouve incroyables. Les députés du Bloc québécois ne peuvent pas voir les bienfaits de ces changements au système. Ils ne peuvent pas voir les problèmes du vieux système d'assurance-chômage.

Oui, je viens d'une province de l'Atlantique. Mais dans ces provinces, dans ma région, beaucoup de gens reconnaissent que l'ancien programme d'assurance-chômage avait besoin de changements, de renouvellement.

[Traduction]

Le député dit que ma région sera durement touchée par ces changements. Le député devrait étudier les propositions un peu plus attentivement et voir ce qui va se passer. Au Canada atlantique, 45 000 employés saisonniers de plus auront accès à l'assurance-emploi à la suite de ces modifications.

Il est vrai qu'il y aura une réduction du montant total, mais nous le canalisons beaucoup mieux vers la création d'emplois, vers les programmes d'aide à l'emploi, vers les programmes de formation, vers les éléments importants nécessaires pour transformer le système d'assurance-chômage en un programme d'assurance-emploi, comme il se doit.

En 1997-1998, il y aura une diminution nette d'environ 6 p. 100. D'ici l'an 2001, la diminution ressentie dans l'ensemble du programme sera d'environ 7 p. 100. Étant donné que le coût du programme est passé de neuf milliards de dollars, il y a 12 ans, à 17 milliards aujourd'hui, il ne devrait pas être surprenant qu'il faille le modifier. Le fait que l'effet total pour ma région ne sera que de 7 p. 100 en cinq ou six ans devrait être significatif pour le député. Nous avons procédé de façon à ce que ceux qui en ont le plus besoin puissent encore compter dessus. Cela veut dire que ça devrait bien fonctionner au Canada atlantique.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, des études ont démontré que le recours à l'assurance-chômage est très difficile à prévoir parce que les institutions ont tendance à profiter de toutes les occasions. Nous savons, par exemple, que certaines pratiques se sont institutionnalisées dans les provinces de l'Atlantique où l'on embauchait des travailleurs pendant 12 semaines exactement pour qu'ils aient accès aux prestations d'assurance-chômage et qu'ils soient ensuite remplacés par d'autres travailleurs pendant 12 semaines. Voilà pourquoi les coûts ont grimpé.

Je me demande si le ministre du Développement des ressources humaines a songé que d'autres pratiques du genre pourraient surgir dans le contexte de l'admissibilité des travailleurs à temps partiel.

• (1515)

M. Regan: Monsieur le Président, je sais que le ministère a examiné de nombreux aspects de ce projet de loi. En outre, la commission de l'emploi surveillera en permanence le fonctionnement du régime d'assurance-emploi.

Le Parti réformiste a dit que notre système devrait être essentiellement privatisé, qu'il devrait ressembler davantage à un vrai régime d'assurance et peut-être même être entièrement privatisé. J'en conclus que les membres de ce parti ne sont pas sensibles aux difficultés de la région de l'Atlantique et qu'ils se fichent entièrement des gens de cette région. Autrement, ils n'adopteraient pas une telle position.

[Français]

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, ce qui compte pour les Canadiens, c'est l'emploi, et c'est ce qui compte aussi pour ce gouvernement. C'est également l'objectif fondamental de ce projet de loi sur l'assurance-emploi que cette motion de l'opposition critique bien à tort.

Ce projet de loi fait plus que protéger les revenus des chômeurs. Il part du principe que nous devons adopter une perspective plus active pour aider les gens à retrouver du travail, et il s'appuie sur les exigences d'une économie moderne. Mais une autre question est au centre du débat. Le projet de loi sur l'assurance-emploi annonce une façon complètement nouvelle d'envisager le rôle des provinces sur le marché du travail. C'est l'un des signes de la souplesse dont ce gouvernement a fait preuve et dont il continuera à faire preuve dans les questions fédérales-provinciales.

Il a fallu approfondir les questions relatives à la manière de créer et de maintenir des emplois. Il a fallu s'interroger sérieusement sur la manière dont nous pourrions conjuguer nos efforts et ceux des provinces. Il faut pour cela comprendre les problèmes de juridiction et y trouver des solutions.

Nous prenons acte du fait que ce sont les provinces qui ont la responsabilité de l'éducation et de la formation professionnelle. Nous faisons nôtre le point de vue défendu par beaucoup au Québec et ailleurs au pays que le gouvernement fédéral ne devrait pas intervenir dans le domaine de la formation professionnelle. Nous reconnaissons que le gouvernement fédéral ne devrait pas s'engager dans des activités qui risqueraient de fausser les priorités provinciales dans le domaine de la formation professionnelle.

[Traduction]

Vendredi dernier, le ministre du Développement des ressources humaines a réaffirmé cet engagement. Il a même été plus loin en expliquant comment les nouvelles prestations d'emploi versées en vertu du régime d'assurance-emploi aideraient à ramener les Canadiens au travail. Il va sans dire que le gouvernement